

# Nos formations destinées aux établissements scolaires

## Spécificités sectorielles : Artistes-Auteurs

### Durée recommandée : 12h

Offrir aux étudiants des cursus culturels des formations sur les spécificités comptables/fiscales/sociales et de gestion est depuis longtemps préconisé... mais peu d'établissement le mette en pratique. C'est dommage car apprendre un métier c'est bien, fournir des ressources pour y parvenir c'est mieux !

Notre cabinet organise depuis longtemps des modules de formation dans de nombreux établissements. Découvrez ces différents cycles spécifiquement établis pour les établissements scolaires.

### Spécificités sectorielles : Artistes-Auteurs

#### 1<sup>ère</sup> partie : la création du statut juridique

- C'est quoi un auteur indépendant ?
- Les différents régimes
- Le début d'activité

#### 2<sup>ème</sup> partie : les obligations comptables et fiscales

- Les obligations comptables
- Les obligations fiscales
- La TVA

#### 3<sup>ème</sup> partie : le régime sociale

- A quoi sert l'Urssaf Limousin ?
- Les cotisations
- Les prestations servies

#### 4<sup>ème</sup> partie : la relation client

- Facture vs note de droit d'auteur
- Les mentions obligatoires
- Devis vs bon de commande vs Facture

#### 5<sup>ème</sup> partie : les impôts

- Comment déclarer ses revenus aux impôts

#### Conclusion

#### Contact :



**Eric HAINAUT**

Expert-Comptable  
Spécialiste des  
Industries Culturelles  
& Créatives

01 53 19 00 00

[e.hainaut@emargence.fr](mailto:e.hainaut@emargence.fr)

[comcom.fr](http://comcom.fr)



#### Conditions financières :

Les interventions dans les établissements scolaires font l'objet d'une facturation à minima de 70 € HT /heure soit 84 € ttc.